



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 4 février 2019 à
19h00 au bureau municipal à Chapeau.

À laquelle étaient présents son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers
Neil Maloney, Jacques Fleury, Louis Schryer et Dustin Denault.

Absent Conseillère Chrissy Payne et Conseiller Corey Bissonnette.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

014-19/02 Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

4. **Approbation du procès-verbal**

015-19/02 Proposé par Jacques Fleury que les minutes de la dernière séance régulière seront
acceptées à une séance ultérieure.
Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne un rapport verbal.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un
rapport verbal.

016-19/02 **Formation de premiers répondants**

Il est proposé par Jacques Fleury que cette municipalité accepte de payer sa part pour la
formation de 12 premiers répondants en partenariat avec les municipalités de
L'Isle-aux Allumettes et Sheenboro et ce conditionnel à ce que les deux autres
municipalités soient en accord.

Adopté à l'unanimité

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un
rapport verbal.

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport
verbal.



017-19/02

Appui d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour exploitation d'une sablière-gravière

ATTENDU QUE Le propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin Chapeau-Waltham, Chichester, Québec, a soumis une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété formée du lot 5-P, Rang 1 du Canton de Chichester, Municipalité de Chichester, d'une superficie de 4,8400 hectares;

ATTENDU QUE Cette demande a pour but de permettre d'autoriser une utilisation autre que l'agriculture, sur une portion de 2,98 ha pour l'exploitation d'une sablière-gravière existante;

ATTENDU QU' Il existe ailleurs sur le territoire de la municipalité de Chichester et hors de la zone agricole, des espaces pouvant servir à cette fin, mais ils ne sont pas propices au demandeur.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Neil Maloney que cette municipalité appuie la présente demande du propriétaire puisqu'elle n'affectera pas l'homogénéité de ce milieu et n'engendrera aucun impact négatif sur les activités agricoles sur les activités agricoles sur les lots environnants et informe la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de son appui;

Adopté

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

018-19/02

Membership CHIP MF

Proposé par Jacques Fleury que cette municipalité renouvelle son membership à la radio communautaire du Pontiac au montant de \$120.00.

Adopté

019-19/02

Proposé par Dustin Denault d'approuver une lettre de support envers l'Association Récréative de Chapeau pour une demande de subvention de sa part.

Adopté

020-19/02

Proposé par Jacques Fleury de retenir les services de Mtre. Nério De Candido comme procureur de cette municipalité pour l'année 2019.

Adopté

021-19/02

Proposé par Neil Maloney qu'un règlement concernant les dérogations mineures en urbanisme sera introduit à une séance ultérieure.

Adopté

022-19/02

OPPOSITION À LA LOIS SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M.Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;



No de résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;
- CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- CONSIDÉRANT QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur la marche noire;
- CONSIDÉRANT QU'** en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;
- CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller régional monsieur Beauregard et résolu que la MRC de Pontiac appuie la Municipalité du Canton de Potton avec leur demande au ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;
- QUE** le Conseil régional exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
- QUE** le Conseil régionale demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- QUE** le Conseil régional propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.
- QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, les municipalités de la MRC de Pontiac et le député de Pontiac M. André Fortin.

Adopté



Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, étant absente, il n'y a pas de rapport.

Les conseillers Maloney et Denault donnent chacun un rapport verbal.

8. Question par le public

Aucune.

9. Présentation des comptes

023-19/02

Proposé par Jacques Fleury que les factures soient acquittées tel que la liste présentée, avec la correction apportée à la facture de quote-part à la MRC Pontiac.
Adopté

10. Lecture de la correspondance

Aucune.

11. Varia

Aucune

12. Huis-clos

Pas nécessaire.

13. Date de la prochaine séance


024-19/02

Proposé par Neil Maloney que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 11 mars 2019.
Adopté

14. Clôture de la séance

025-19/02

Proposé par Jacques Fleury que la séance soit levée 20h40.
Adopté


Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim


Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version